



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/789

Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 42 000 euros sur l'enveloppe Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention d'application

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

<b>SEANCE DU 27 MAI 2021</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/789 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A SIX ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 42 000 EUROS SUR L'ENVELOPPE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter six associations qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur du soutien à la création artistique et à la diffusion des œuvres.

Le territoire lyonnais compte de nombreuses équipes artistiques qui malgré la crise sanitaire, adaptent leurs projets, innovent pour maintenir des liens avec les publics, décalent leurs événements, ajustent leurs protocoles. Je vous propose de soutenir six associations, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, au titre de l'exercice 2021 qui font vivre leurs festivals de cinéma, les ont fait évoluer dans ce contexte particulier ainsi que le Grame qui a mis en œuvre des moyens spécifiques pour donner à voir ses productions grâce à des captations vidéos.

Les subventions sont proposées en fonction d'appréciation sur la valeur artistique des demandes et l'effort des structures pour s'adresser à tous les publics dans leurs diversités à travers des actions culturelles de différentes natures. Toutes justifient d'un intérêt communal. Les six structures présentées ici s'inscrivent dans la politique culturelle de la Ville et partagent exigence artistique et transmission aux publics, favorisant ainsi une approche diversifiée et soucieuse du partage des savoirs et des arts.

**ZONE BIS - 2 rue d'Isly 69004 Lyon**

Créée en 2005, l'association Zone Bis a pour objet de faire connaître à un plus large public le cinéma alternatif et sa culture dérivée à travers la production et l'organisation de divers événements (soirées de projection, spectacles, festival, happenings culturels).

Depuis 2008, l'association organise le festival Hallucinations Collectives. Les films présentés ont en commun de proposer une vision différente du cinéma, de valoriser des cinéphilies méconnues et de refléter une certaine époque et/ou une certaine économie du cinéma.

A travers des rétrospectives et différentes thématiques au sein de la programmation, le festival cherche à faire redécouvrir tout un pan de cinéma injustement oublié. Les films du festival sont des œuvres souvent laissées de côté faute d'un succès rapide ou parce qu'elles sont jugées inclassables, alternatives au sens où elles sortent des chemins balisés de la production traditionnelle.

L'édition 2020 qui devait se tenir en avril, en plein confinement, a pu être reportée et s'est finalement tenue du 1<sup>er</sup> au 7 septembre. Le retour des vacances du public, son envie de sorties culturelles, le fait d'être un des premiers événements à se tenir depuis le confinement ont contribué à faire de cette édition une réussite en termes de fréquentation.

En 2021, la 14<sup>e</sup> édition du festival *Hallucinations Collectives* initialement prévue du 30 mars au 5 avril, est reportée au début de l'été ou en septembre (dates qui seront définies dès que possible). 26 films seront projetés.

Cette édition donnera une deuxième chance à des films récents n'ayant pas eu la chance d'une sortie dans les salles en France, ou de façon extrêmement confidentielle.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 36 804 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 12 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 €
Mécénat : 3 500 €
Recettes propres : 17 704 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 12 000 € pour Zone Bis**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 - fonctionnement : 9 000 €

**HATCAP productions** - 12 rue Bonald 69007 Lyon.

HatCap Productions est une association lyonnaise de production audiovisuelle née en 2011. Elle coordonne à Lyon la Fête du Court Métrage.

L'événement est né de la volonté de mieux faire connaître le court-métrage au plus grand nombre, en organisant une grande fête ouverte à tous autour de la programmation de films courts. A Lyon, la quatrième édition de la Fête du Court Métrage, coordonnée par Hatcap productions, en collaboration avec le LYF s'est déroulée du 24 au 30 mars.

Du fait du contexte sanitaire, cette édition a eu lieu essentiellement en ligne, avec des projections sur le site plateforme La 25<sup>ème</sup> heure, qui a permis aux spectateurs de découvrir des courts métrages lyonnais gratuitement. Les projections ont été suivies de rencontres et master classes organisées avec des professionnels du cinéma de la région pour sensibiliser les cinéphiles ou néophytes aux nombreux métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Une journée de débats s'est également tenue autour de la thématique de la production suivie de projections de courts métrages d'animation de films réalisés par les étudiants diplômés de l'Ecole Emile Cohl.

Cette manifestation est soutenue par le CNC et l'Agence du court métrage et coordonnée au niveau national par l'association Faites des courts, fête des films.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 102 480 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 8 000 €
Etat (CNC) : 2 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 20 000 €
Métropole : 30 000 €
Recettes propres : 42 480 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € à Hatcap productions pour l'organisation du festival La Fête du Court Métrage.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

**LANGUE PENDUE - 5 rue Sainte Catherine 69001 Lyon**

L'association Langue Pendue a été créée en 2015 avec comme premier objectif l'organisation et la création d'un festival de faux documentaires. Dédié au genre cinématographique du documenteur, le festival *On Vous Ment* se veut un espace de réflexion sur l'impact des images et leurs manipulations en montrant des œuvres de fiction empruntant les codes du film documentaire afin de dévoiler une lecture critique et/ou parodique du réel.

L'édition 2019 avait réuni plus de 800 spectateurs et spectatrices. Les projections ont lieu au Cinéma Lumière Bellecour, au Comoedia, au Cinéma Zola.

La 6<sup>e</sup> édition du festival *On vous Ment* est prévue du 3 au 6 juin.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 8 920 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 3 000 €
Métropole : 800 €
Recettes propres (ventes, prestations de services) : 4 920 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € à Langue Pendue pour l'organisation du festival *On Vous Ment*.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

**SCENES PUBLIQUES - 11 rue de l'Annonciade 69001 Lyon**

Créée en 2014, l'association a pour objet la prise en compte des questions sciences et société, par la promotion et la diffusion de films et l'organisation de débats publics sur les enjeux sociétaux des sciences.

Chaque année, Scènes Publiques organise le Festival Interférences, événement cinématographique qui propose une programmation de documentaires de création autour desquels viennent s'articuler des débats publics qui sont l'occasion de discuter des enjeux de société contemporains en présence des réalisateurs, de chercheurs et de citoyens. Ce festival est né de la volonté de valoriser le cinéma documentaire et de le porter davantage à la connaissance des publics.

Cette année, la 6<sup>e</sup> édition du Festival Interférences se déroulera du 3 au 13 novembre 2021, dans différents lieux culturels de diffusions et d'enseignements de Lyon. Durant 11 jours, le festival proposera d'ouvrir une quarantaine de séances autour de la diffusion de films documentaires et de débats sur les questions et enjeux contemporains des sciences. Cette année, le festival disposera d'un lieu central (Chromatique, Lyon 7<sup>ème</sup>), mais aussi des projections dans de nombreux lieux comme les bibliothèques.

La programmation du festival est construite autour de parcours thématiques, d'une compétition internationale de films de sciences, d'ateliers de lecture d'images, de séances

jeune public, de séances scolaires et de rencontres entre professionnels de la filière cinématographique.

Ce dispositif de séance associant diffusion de documentaire et animation d'un débat public est aussi proposé dans le cadre de séances scolaires, collèges et lycées de Lyon. En partenariat avec les étudiants des masters de cinéma de l'Université Lyon 2, organisation dans les amphis des ateliers d'analyse de l'image.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 69 900 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 15 000 €
Etat : 12 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 12 000 €
Métropole : 13 000 €
Autres : 28 400 €
Recettes propres : 1 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € pour Scènes Publiques.**

Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020: 0 €

**ECRANS MIXTES – 7 rue passet 69007 Lyon**

Cette association a pour objet de lutter contre les discriminations de genre et de sexualités. Ainsi, elle est particulièrement attentive à déconstruire les représentations stéréotypées ou négatives que subissent les personnes LGBTQI (Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Trans, Queer et Intersexe) et les femmes.

L'association Ecrans mixtes s'engage dans la promotion culturelle du cinéma Queer par l'organisation annuelle d'un festival à Lyon et dans la Métropole de Lyon. Par le biais fédérateur du cinéma, elle encourage toute l'année la réflexion, les échanges et la découverte d'expressions artistiques marginalisées dans des espaces ouverts à tous les publics.

La 11<sup>ème</sup> édition, initialement du 2 au 11 mars 2021 est reportée courant juin.

Gaël Morel, lyonnais, sera l'invité d'honneur. Un focus sera mis sur des réalisatrices et actrices importantes : Delphine Seyrig, Ulrike Ottinger et des représentantes du *New Queer*, cinéma souvent représenté uniquement par des réalisateurs.

Le budget prévisionnel global prévisionnel 2021 de l'association à 100 000 €, avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 12 000 €
Ville de Lyon Egalité : 8 000 €
Etat : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Métropole : 20 000 €
Recettes propres : 19 700 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € à Ecrans Mixtes**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 8 000 € Délégation Egalité  
Fonds d'urgence culture : 6 000 €

### **GRAME** - 11 Cours de Verdun Gensoul 69002 Lyon

Grame, créé en 1982, est un centre national de création musicale dont la mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles. Grame est conçu comme un laboratoire et lieu d'innovation, avec son environnement. Ainsi, les co-directeurs accueillent et accompagnent les artistes et chercheurs en résidence. L'ouverture sur les autres disciplines, le dialogue avec des partenaires artistiques et institutionnels diversifiés sont renforcés, permettant de démultiplier les approches favorisant les rencontres entre les publics et les musiques contemporaines. Cet enjeu central se traduit par de nouveaux développements, tant en diffusion des productions du centre qu'à travers une biennale BiME redimensionnée et souhaitée plus festive.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'association a été réactive et a souhaité mettre en place de nouveaux moyens de diffusion de ses spectacles. Aussi, afin de maintenir le lien avec le public et les artistes, Grame réalise des captations vidéos. Trois ont été déjà réalisées (avec le Quatuor Tana, un solo de Nicolas Crosse, et *Le Papillon Noir* monodrame imaginé par le compositeur Yann Robin, l'écrivain Yannick Haenel, en compagnie du metteur en scène Arthur Nauzyciel). D'autres enregistrements viendront compléter l'offre. La Ville de Lyon souhaite soutenir ce projet par une subvention complémentaire de 10 000 €

La convention d'application jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 1 196 789 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 184 000 €
Etat : 724 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 192 000 €
Métropole : 15 000 €
Sociétés civiles : 31 000 €
Recettes propres : 85 640 €

### **Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à Grame**

Pour information, subvention individualisée reçue au titre de l'année 2021 : 172 000 €

Pour mémoire, subvention individualisée reçue au titre de l'année 2020 : 172 000 €

Subvention investissement reçue au titre de l'année 2020 : 5 000 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville  
- Vie étudiante ;

## DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 42 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

HATCAP (7 <sup>e</sup> )	2 000 €
Scènes Publiques (1 <sup>er</sup> )	10 000 €
Langue Pendue (1 <sup>er</sup> )	2 000 €
Zone Bis (4 <sup>e</sup> )	12 000 €
Ecrans Mixtes (7 <sup>e</sup> )	6 000 €
Grame (2 <sup>e</sup> )	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 000 €</b>

- 2- La convention d'application établie entre la Ville de Lyon et l'association Grame, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à le mettre en œuvre.
- 4- La dépense correspondante, soit 42 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, selon la répartition suivante :
- 42 000 € programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET